



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 27988

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA applicable aux connexions à Internet. Le coût élevé d'accès au réseau constitue actuellement un frein au développement d'Internet. L'instauration d'un taux de TVA réduit sur les communications locales contribuerait à alléger ce coût et à démocratiser Internet. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle suite il pense pouvoir donner à cette demande des internautes.

Texte de la réponse

L'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux communications téléphoniques permettant l'accès à Internet serait contraire au droit communautaire. En effet, ces communications ne figurent pas dans la liste des opérations que la directive européenne relative aux taux de TVA permet de soumettre au taux réduit de la TVA.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27988

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1976

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 3975